





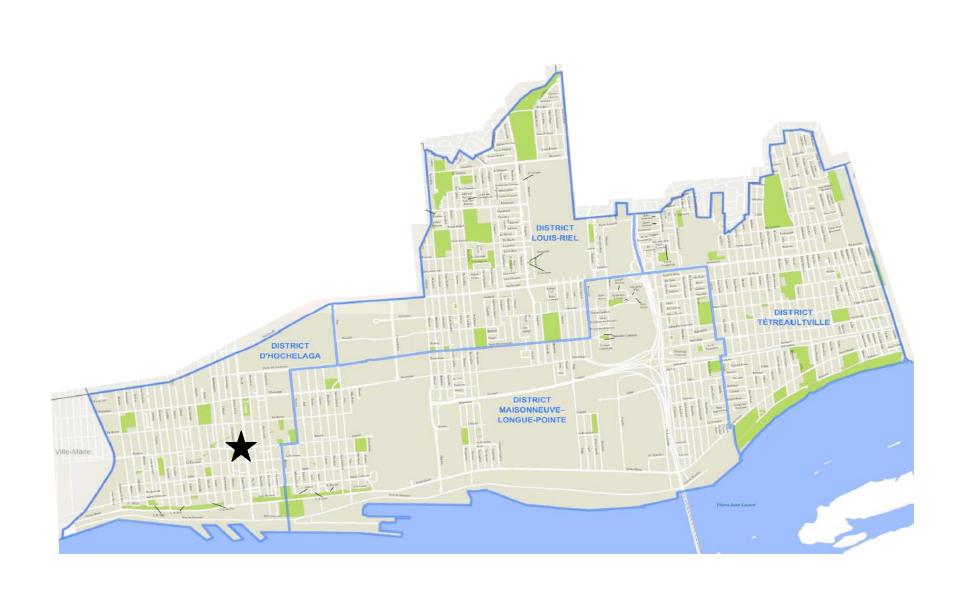
Adopter le projet particulier PP27-0261 modifiant le projet particulier PP27-0007 modifié, afin de permettre les usages commerciaux de la catégorie C.4 ainsi que certains usages de la famille des équipements collectifs et institutionnels, au deuxième étage du bâtiment industriel situé aux 2030 à 2050, boulevard Pie-IX, localisé entre les rues de Rouen et Ontario Est.

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Assemblée publique de consultation du 19 février 2019 Dossier 1180603015



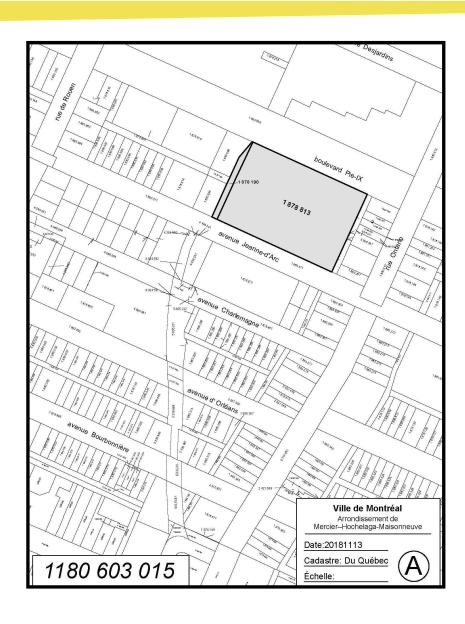
Localisation



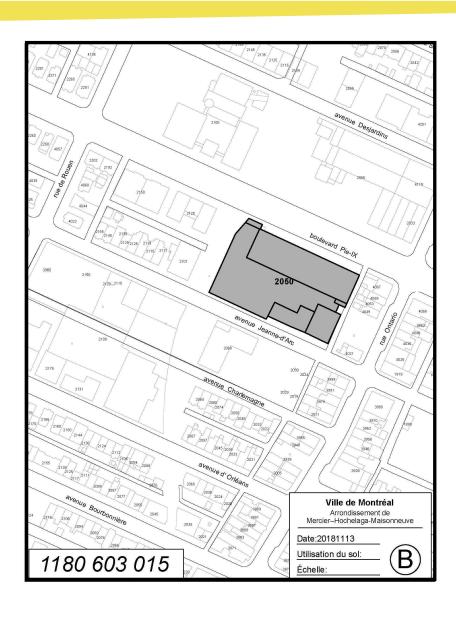
L'organisme «Renaissance»

- Organisation à but non lucratif fondée en 1994 et dédiée à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes éprouvant des difficultés à intégrer le marché du travail;
- Domaines d'activités rattachés à la récupération, la vente au détail de vêtements, de mobiliers usagés et de l'administration.

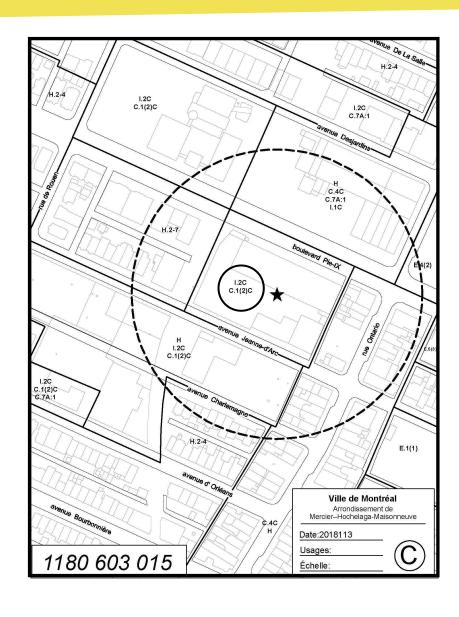
Cadastre



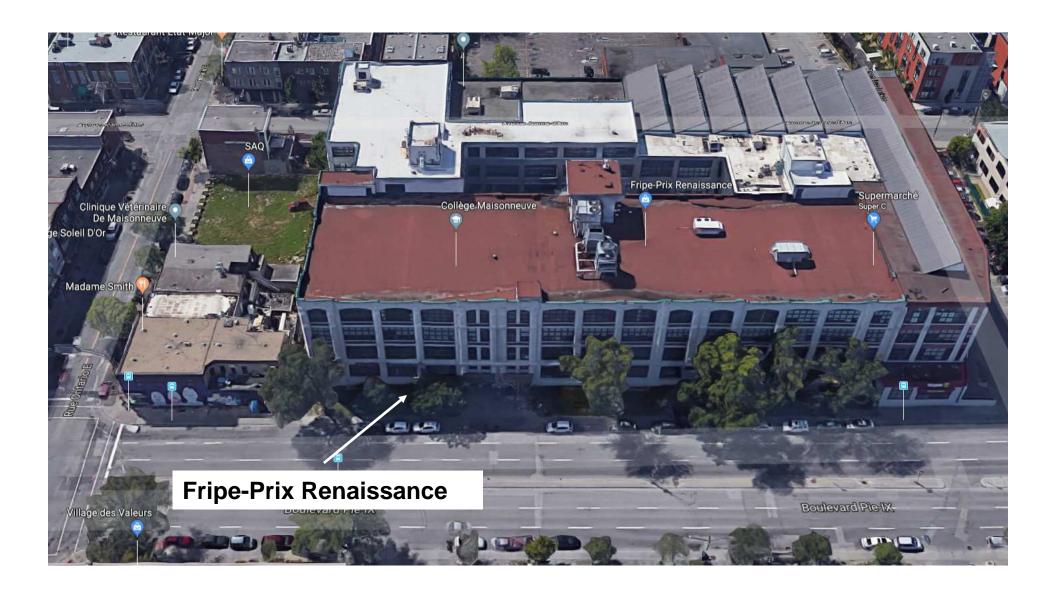
Utilisation du sol



Plan des usages prescrits (secteur d'industrie et de commerce de catégories I.2C,C.1(2)C)



2030, boulevard Pie-IX (Fripe-Prix Renaissance)



Rez-de-chaussée (existant)



Description du projet

- Utilisation d'une partie du deuxième étage couvrant une superficie de plancher d'environ 1161,23 mètres carrés;
- Aménagement de l'espace nécessaire à la vente et l'étalage avec de nouvelles cabines d'essayage, une salle pour les employés, une conciergerie, des bureaux et des locaux dédiés aussi à la formation professionnelle s'adressant au personnel;
- Aucune modification n'est prévue à l'extérieur de l'immeuble.

Dérogations

- Aux usages de la catégorie C.4 et aux activités communautaires qui ne sont pas autorisées dans les secteurs de classes I.2C, C.1(2)C (article 124);
- Aux superficies de plancher applicables au commerce implanté à l'intérieur d'une zone comprenant la catégorie C.1(2) (max. 200m², article 184);
- À l'implantation au niveau du deuxième étage de l'édifice, des usages de la catégorie C.4 et des activités communautaires (article 4 du projet PP27-0056).

Évaluation

- Les activités de l'organisme permettent la remise en circulation de vêtements et de meubles vendus à prix abordable pour la population à faible revenu. La mission sociale et environnementale de l'organisation constitue sans contredit un atout important pour le quartier;
- Son besoin d'expansion témoigne de la demande sans cesse grandissante pour ce genre de services. L'organisme opère depuis 2006 au même endroit et semble solidement implanté dans le voisinage.

Recommandation

• À la séance du 4 décembre 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont formulé une recommandation favorable à l'égard de cette autorisation sans émettre d'exigence additionnelle.

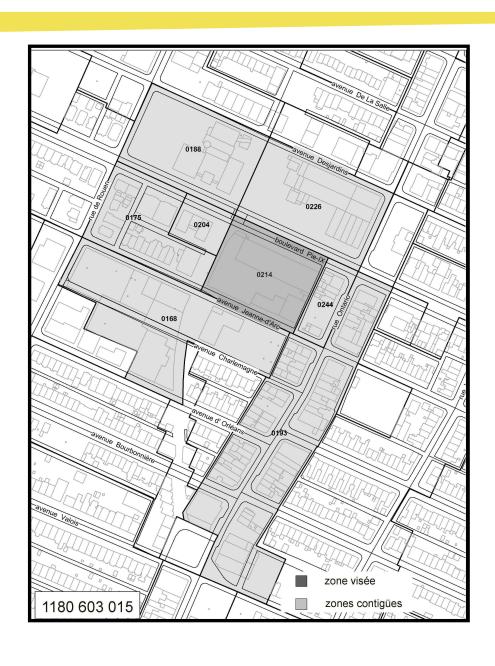
Condition

Aucune

Procédure

- Adoption du premier projet de résolution;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Adoption de la résolution;
- Si requis, tenue d'un registre;
- Si requis, tenue d'un scrutin référendaire;
- Entrée en vigueur de la résolution et émission d'un permis d'occupation.

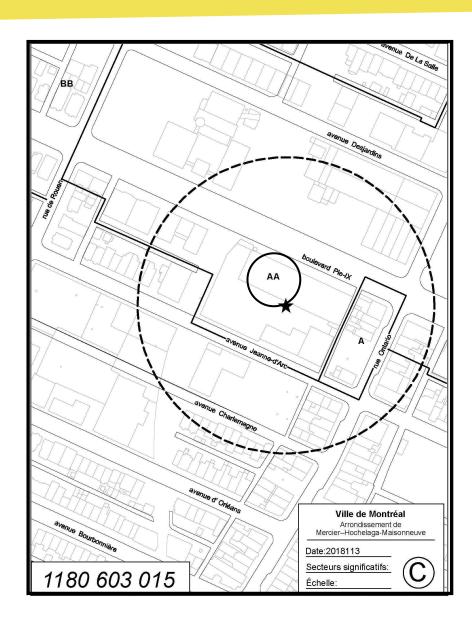
Plan de publication



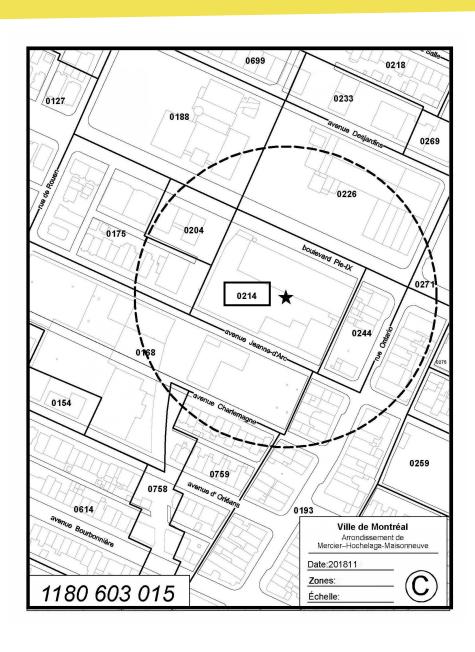
Merci pour votre attention



Secteur et immeuble significatifs



Zone 0214



Liste

